Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260509-20260509-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 7 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 7 mai, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 29/04/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13
Secrétaire de séance : Christophe ESNAULT
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 13
Nombre de Voix : 13 + 2 = 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, M. FOUR Éric, Mme LE GOFF Véronique, M. DEFFAINS Jérémy, Mme. GAUTIER Linda.

Absents excusés : Mme. HELOU Fabienne, M. FONTAINE Bertrand

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme. HELOU Fabienne à M. FOUR Éric, M. FONTAINE Bertrand à Mme. CARESMEL Marie-Thérèse

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20260509

Objet de la délibération : Modification de la délibération n°04/09/2025-03 : autorisation du Maire à signer l'acte notarié concernant l'échange de terrain entre la Commune de Landujan et la famille POULNAIS

Monsieur le Maire rappelle la situation suivante :

Le conseil municipal, par la délibération n° 04/09/2025-03 a approuvé l'échange de terrain entre la commune et la famille Poulnais (parcelle cadastrée A 1177 de 592 m² contre la parcelle cadastrée A 1174).
Cependant, dans la délibération il n'est pas précisé que le Maire est autorisé, par le conseil municipal, à signer l'acte notarié.

Il convient, par cette délibération d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié afférant à l'échange de parcelle entre la commune et la famille Poulnais.

Ceci exposé par M. le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** son autorisation donnée en septembre 2025 concernant l'échange de terrain entre la commune et la famille Poulnais
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente et d'échange.

Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260509-20260509-DE

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360